



Solidarité des pays francophones contre l'industrie du tabac

Déclaration de Montréal : la solution est politique

EMMANUELLE TASSÉ

La réduction du tabagisme n'est plus la prérogative des médecins ou autres spécialistes de santé publique, elle incombe désormais surtout aux politiciens. La stratégie d'ensemble de la lutte antitabac ayant fait ses preuves à bien des endroits, les élus du monde entier ont maintenant entre leurs mains la santé et la vie de millions d'êtres humains. Voilà le constat principal de la **1^{ère} Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac**, tenue au Palais de Congrès de Montréal en septembre. Par un appel à la solidarité des pays francophones à lutter contre l'industrie du tabac, la *Déclaration de Montréal*, conclusion des travaux, requiert des gouvernements la mise en place, de toute urgence, d'un ensemble de mesures permettant de contrôler l'épidémie, soutenu par un financement public.

Haute en couleurs, riche en accents, la Conférence a réuni 360 participants venus de vingt pays de la francophonie. Une cinquantaine d'ateliers et cinq grandes conférences ont intéressé médecins, infirmières, sage-femmes, tabacologues, chercheurs et représentants d'organismes de promotion de la santé. Canadiens, Belges, Français, Suisses, Algériens, Béninois, Maliens, Nigériens, Tchadiens et Américains (!), entre autres, ont échangé avec enthousiasme sur les situations qui prévalent dans leurs pays respectifs.

Pays en développement ciblés

La première journée a permis de dresser un portrait découpant de l'industrie du tabac, de ses dérapages, mais surtout de ses ravages. Les pays en voie de développement, cible actuelle des compagnies aux dents longues, constituent un terrain de prédilection à envahir. L'Organisation mondiale de la santé estime que, si les tendances actuelles se maintiennent, 70 % des

décès attribuables au tabagisme auront lieu dans ces pays dans une trentaine d'années. En plus de se déplacer vers les nations moins nanties, la pandémie fera davantage de victimes, l'hécatombe passant de quatre à dix millions de décès par année. Comme l'a rappelé Mahamane Cissé, avocat malien et coprésident de la Conférence pour l'Afrique, l'industrie vise en effet tout

particulièrement les jeunes, qui représentent 50 % de la population de ce continent !

Mais il n'y a pas qu'en Afrique que la crise sévit. Jean-Charles Rielle, médecin responsable du Centre de prévention du tabagisme de Genève, et Pascal Diethelm, président d'OxyGenève, ont parlé du procès en diffamation qu'a intenté contre eux en Suisse le Professeur Ragnar Rylander. Les deux hommes ont osé dénoncer la fraude scientifique organisée par les cigarettiers à laquelle a participé secrètement M. Rylander. Les étranges conclusions du professeur auraient bel et bien un lien avec le financement non avoué de ses recherches par Philip Morris.

Le Canada n'est pas irréprochable non plus, comme l'a démontré le docteur Fernand Turcotte de Québec, puisque aucune université canadienne n'interdit la commandite de recherche ou les dons de l'industrie du tabac. En fait, près de 40 % d'entre elles ont reçu un ou des dons de leur part de 1996 à 1999, d'une



Lors du dîner de clôture du 18 septembre, **Marcel Boulanger**, président du comité scientifique, dévoile la *Déclaration de Montréal*. À l'arrière, le président de la Conférence, **Louis Gauvin**, est satisfait.

SOMMAIRE

Le gouvernement québécois honoré	4-6
Pas de reprise de la contrebande	6-7
5,5 millions pour la prévention	8
Le Québec au 3 ^e rang canadien	9-10

VALIDATION DE NOTRE LISTE POSTALE :
AVEZ-VOUS UNE FICHE À RETOURNER ?



Avec ses mises en garde illustrées sur les paquets et ses campagnes télévisées, le modèle canadien fait des envieux dans la francophonie. Directrice du programme antitabac de Santé Canada, **Hélène Goulet** le résume aux congressistes lors d'une des cinq « grandes conférences ».

➔ valeur moyenne de 54 000 \$. Les conclusions exposées par le Dr Turcotte (mais dont l'auteure principale est sa collègue Joanna Cohen, de Toronto) sont celles qui ont le plus fait bondir les médias québécois, lesquels ont bien couvert les travaux de la Conférence.

Pour sa part, Luk Joossens, sociologue belge, a expliqué qu'une cigarette sur quatre exportée au monde, est destinée à une contrebande orchestrée par l'industrie du tabac elle-même, occasionnant des pertes de 25 à 50 milliards US pour les gouvernements.

Dégâts même chez les bébés : Véronique Godding, médecin belge, a rendu compte de ses recherches sur les conséquences de l'exposition du fœtus à la nicotine. Les symptômes de sevrage existent

chez le nouveau-né quand la mère a fumé plus de 10 cigarettes par jour durant la grossesse. Non seulement le bébé exposé à la fumée *in utero* souffre de dépendance physique à la naissance, mais, selon le docteur Godding, il court cinq fois plus de risques de fumer avant l'âge de 10 ans.

Ré-sis-tez !

La deuxième journée du colloque a été consacrée à tous les petits villages d'Astérix qui se dressent un peu partout dans le monde face au Géant Tabac. Programme efficace d'aide à l'abandon du tabac en milieu de travail au Québec, stratégie canadienne de lutte au tabagisme, projets de loi antitabac en Afrique, campagnes aux résultats spectaculaires en Floride visant la dénormalisation de l'industrie du tabac, concours québécois pour fumeurs qui veulent se défaire de la cigarette, mesures particulières auprès des femmes enceintes en France, Journée mondiale sans tabac en Suisse, les moyens de résistance sont nombreux, souvent astucieux et prometteurs.

Un franc succès

Les délégués francophones sont repartis satisfaits et admiratifs du modèle canadien. Saouna Inoussa, représentant de SOS Tabagisme Niger, a beaucoup apprécié de pouvoir observer les méthodes des pays occidentaux et en retire déjà des bénéfices. Les images de poumons ou de gencives attaqués par la maladie sur les paquets de cigarettes canadiens lui ont beau-

coup plu. « *Quelle bonne idée !, s'est-il exclamé. Au Niger, la majorité de la population est analphabète. La méthode y serait très efficace.* » Mais il sait que seule une loi cadre peut faire appliquer une telle mesure. « *La mobilisation de l'Occident pour lutter contre le tabac est impressionnante, ajoute-t-il. Mais nous sommes isolés en Afrique. Sans soutien politique, le public devient très difficile à sensibiliser.* »

C'est effectivement la conclusion qui s'imposait au terme de ce grand forum international. « *Je repars au Bénin avec l'envie de convaincre les autorités que nous n'avons pas besoin de budgets énormes pour appliquer des mesures concrètes. On pourra modifier les comportements à partir d'une législation* », pensait aussi David



Un des kiosques de l'exposition de la Conférence présentait le programme d'arrêt tabagique Nicot, implanté avec succès dans les usines d'Alcan. On reconnaît ici ses responsables **Marcel Fortin**, **Bruno Girard** et **Benoit Girard**.



Mahamane Cissé du Mali a révélé à quel point les jeunes Africains sont envahis par la publicité et les commandites du tabac.



Éloquent, le professeur **Gérard Dubois** de France n'a pas été tendre envers l'industrie du tabac.



Michel Beauchemin, de la Direction de santé publique de Québec, agissait comme maître de cérémonie du dîner de clôture, tout comme il l'a fait avec brio lors de séances plénières.

Houeto, représentant d'une organisation de promotion de la santé du Bénin.

Martine Robert, qui travaille en Suisse pour la Commune de Lausanne à la direction des écoles, service de santé, en était bien persuadée aussi. Le simple fait que deux multinationales du tabac aient leur siège social chez les Helvètes engendre l'inertie du gouvernement en matière de lutte au tabagisme. La publicité est auto-

risée. Des hôpitaux, des écoles et des ascenseurs sont enfumés. Mme Robert ne se sent pas du tout soutenue dans son travail. Elle peine à entrer dans les écoles pour y passer ses messages de prévention : les directeurs ne sont pas intéressés. « *Tant que je n'ai pas les politiques de mon côté, je frappe dans le vide, se désolait-elle. Je passe même pour une illuminée.* »

Déclaration de Montréal

Nous, spécialistes du contrôle du tabagisme du monde francophone, réunis à Montréal, avons conclu que la lutte contre le tabagisme passe obligatoirement par une solution politique. L'industrie du tabac, en propageant la dépendance au tabac à travers le Monde, constitue le vecteur de cette épidémie qui tue 4 millions de personnes par année. Nous réclamons la mise en place d'une politique globale qui inclut un encadrement rigoureux de l'industrie du tabac.

L'État a la responsabilité de modifier les éléments de l'environnement social, créés en grande partie par l'industrie du tabac, qui rendent nos concitoyens vulnérables à l'épidémie tabagique. Les gouvernements doivent de toute urgence mettre en place un ensemble efficace de mesures, notamment réglementaires et fiscales, soutenu par un financement public permettant de contrôler l'épidémie et ses effets.

Il faut avant tout :

- Mettre fin à toute forme de promotion directe et indirecte de ce produit mortel, y compris le parrainage.
- Rendre le tabac moins accessible en augmentant les taxes et en maîtrisant la contrebande.
- Protéger les non-fumeurs de toute exposition à la fumée du tabac.
- Favoriser l'arrêt du tabagisme et rendre accessibles les aides au sevrage.
- Informer le public du contenu et des effets des produits du tabac.

Le tabagisme étant la source de l'enrichissement mondial des fabricants de cigarettes, leur opposition à ces mesures est avérée et en fait l'adversaire principal à combattre. La solidarité des pays de la francophonie est d'autant plus importante que les pays en voie de développement sont les nouvelles cibles des multinationales du tabac.

Le Comité scientifique

1^{ère} Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac

Une mobilisation mondiale

Au terme de ces trois jours d'effervescence, Marcel Boulanger, président du comité scientifique de la Conférence, a rendu public la *Déclaration de Montréal sur le contrôle du tabac*, laquelle confirme que la solution à ce problème de santé publique est surtout politique. Cette Déclaration est en réalité un consensus auquel le comité est arrivé après ses travaux. « *Nous réclamons une politique globale qui encadre l'industrie du tabac*, a-t-il déclaré. *Il relève de la responsabilité de l'État de protéger les citoyens* ».

La Déclaration suggère des moyens musclés, soit la hausse des taxes du tabac, la maîtrise de la contrebande, l'interdiction totale de la publicité du tabac, la protection des non-fumeurs, l'aide au sevrage et l'information du public sur le contenu des cigarettes et sur ses effets. En complément, le Comité scientifique vise à établir un réseau international de correspondants sur tous les continents et à mettre sur pied un secrétariat provisoire au Québec et en Afrique de l'Ouest, en relation avec l'Observatoire du tabac en Afrique francophone (OTAF).

« *Je souhaite que cette Déclaration ait un impact significatif sur la manière de travailler des participants dès leur retour chez eux*, a ajouté Louis Gauvin, président et initiateur de la rencontre. *Cette conférence a été à la hauteur de mes espérances. Et je suis fier de constater qu'en matière de lutte au tabagisme, le Canada fait bien des envieux... dans la francophonie à tout le moins !* »

D'autres textes sur la Conférence seront publiés au prochain numéro.
Site Web : www.cifcot.com

L'OMS honore le gouvernement québécois pour l'interdiction des commandites

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décerné une récompense au gouvernement québécois pour son interdiction totale des commandites de l'industrie du tabac. Remis par son organisme continental pour les Amériques, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPAS), six prix soulignaient les efforts d'autant d'organismes ou de nations pour dissocier le tabac des sports, thème retenu cette année.

Rappelons que le gouvernement québécois fut en juin 1998 la première législation des pays d'Amérique à bannir complètement la commandite du tabac. Ceci se fait en trois étapes : interdiction des nouvelles commandites depuis l'adoption de la loi ; sévère limitation des médias utilisés pour leur promotion depuis octobre 2000 ; interdiction totale en octobre 2003. Cet échec épousait les intentions annoncées à l'époque par le gouvernement

fédéral pour sa propre législation antitabac, laquelle ne fut adoptée qu'en décembre 1998. Le gouvernement canadien était donc bon deuxième en Amérique !

Minime couverture de presse

Malheureusement, très rares sont les Québécois qui savent que leur gouvernement a mérité cet honneur international. Heureuse, mais elle-même étonnée de la nouvelle, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac avait émis un communiqué la veille de la Journée mondiale, qu'aucun média n'a jugé bon d'utiliser. « *Nous sommes extrêmement fiers du rôle de pionnier joué par le gouvernement du Québec en matière de réduction de la promotion du tabac et tout comme le fait l'OMS, nous profitons de la Journée mondiale sans tabac pour l'en féliciter* », y indiquait le porte-parole Louis Gauvin.

Le ministre délégué à la Santé, Roger Bertrand, titulaire du dossier du taba-

gisme, a, quant à lui, levé le voile sur le prix de l'OMS lors d'une allocution à l'Assemblée nationale, proposant aux élus de souligner la *Journée mondiale sans tabac*. « *Cette décision de l'Organisation devrait contribuer à affirmer au plan international le leadership du Québec dans la lutte contre cet important problème de santé publique que constitue le tabagisme. (...) J'appuie donc sans réserve la campagne lancée par l'Organisation mondiale de la santé pour éliminer du sport tout ce qui a trait au tabac : exposition passive à la fumée de cigarette, publicité pour le tabac, promotion et commercialisation des produits du tabac.* », a-t-il notamment déclaré.

Tout en secondant la motion du ministre Bertrand, le critique libéral Russell Williams a fait valoir l'appui de son parti aux lois antitabac québécoises. « *L'opposition officielle n'a pas juste appuyé ces démarches, a-t-il dit, elle a poussé le gou-*

De bonnes nouvelles d'Info-tabac

Info-tabac a reçu, début octobre, la confirmation de sa subvention du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec (MSSSQ) pour l'année 2002-2003. Nous remercions les autorités du Ministère pour leur confiance renouvelée. Le MSSSQ est le principal bailleur de fonds d'Info-tabac depuis 1995, suivi (de trop loin) par Santé Canada ...

Nous nous sommes engagés à publier cinq numéros d'ici le 31 mai 2003, soit les no 41 à 45. Comme ce fut toujours le cas, le bulletin conserve son autonomie éditoriale. Notre engagement prioritaire vise la réduction maximale du tabagisme, en harmonie avec les principaux autres groupes antitabac québécois.

Pour ce premier numéro de la cuvée 2002-2003, nous consacrons avec plaisir la couverture à la 1^{ère} Conférence internationale francophone pour le contrôle du tabac, dont tous les participants canadiens ont été automatiquement abonnés à Info-tabac. Bienvenue à ces nouveaux lecteurs.

Maquette rafraîchie

En outre, la maquette du bulletin vient d'être rafraîchie, en espérant qu'elle vous plaira. Bien qu'attrayant et illustré, le montage demeure simple, pouvant être réalisé rapidement à l'interne et à peu de frais. À peine deux jours séparent la mise à la poste de la dernière cor-

rection sur écran. Advenant que nous revenions à la périodicité mensuelle, tel que souhaité, cette efficacité sera d'autant plus appropriée.

En complément, nous procédons présentement à une validation de notre liste d'expédition. Si vous avez reçu le bulletin avec une fiche d'expédition à retourner, spécialement identifiée à cet effet, vous êtes prié de le faire pour continuer à recevoir *Info-tabac* gratuitement.

Par ailleurs, notre site Web, « Votre portail pour un Québec sans tabac » à www.info-tabac.ca, connaît un beau succès depuis sa refonte en

avril dernier. En septembre, il a reçu une moyenne de 250 visiteurs par jour.

Nous sommes heureux d'être toujours avec vous pour le progrès de notre cause. Le tabagisme québécois risque de nous donner du travail pour bien des années encore.

Bonne lecture !

Denis Côté,
coordonnateur, Info-tabac
(photo prise à notre kiosque de la Conférence francophone)



vernement à aller plus loin. (...) Je suis à l'aise de féliciter le gouvernement parce que, je pense, que je suis en train de féliciter tous les parlementaires de l'Assemblée nationale. »

Autres prix de l'OMS

Les cinq autres récipiendaires des prix de l'OMS pour les Amériques furent :

- le Bureau de contrôle et de prévention des maladies des États-Unis, pour ses interventions favorisant les Jeux Olympiques d'hiver et la Coupe du monde de soccer sans tabac cette année ;
- le gouvernement brésilien pour l'interdiction, dès 2003, de la publicité du tabac dans les événements sportifs, les médias et l'affichage ;
- une association mexicaine pour son opposition aux substances occasionnant la dépendance dans les sports ;
- un institut péruvien pour son projet de sport sans tabac ;
- le ministère des sports de Trinidad et Tobago pour ses établissements sportifs sans tabac.

Six mentions honorables ont également été décernées, dont l'une pour la campagne québécoise *De facto, la vérité sans filtre*, une initiative de l'Association régionale du Sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches. *De facto* est inspirée de campagnes américaines et australiennes qui utilisent la commandite d'événements sportifs pour dénoncer le comportement prédateur de l'industrie face aux jeunes. Avec un prix et une mention honorable sur 12 hommages, le Québec peut être fier de sa récolte panaméricaine.

Message du Dr Alleyne

Dans son message pour la Journée mondiale, le directeur de l'Organisation panaméricaine de la santé, le Dr George Alleyne, a insisté sur le retrait du tabac des secteurs du sport. « Il est évident que le tabac et les sports ne vont pas de pair, a-t-il déclaré. Les exploits athlétiques décollent d'une excellente santé, tout le contraire d'un corps pollué par la fumée de tabac, dépendant de la nicotine et incapable de respirer librement. » À l'intention de ses 35 pays membres, l'OPAS a profité de l'événement pour lancer un cahier de



Cette annonce d'Export 'A' fut l'une des dernières affichées sur les panneaux extérieurs, avant l'étape d'octobre 2000.

conseils, d'une cinquantaine de pages, sur l'élaboration et la mise en place d'une législation antitabac complète, intitulé *Developing Legislation for Tobacco Control*. Cet exercice s'intègre dans la démarche d'adoption par l'OMS d'une Convention-cadre mondiale antitabac, probablement en mai 2003.

Équipe Player's

De toutes les commandites de tabac qui perduraient, sinon se multipliaient, au Québec durant les années 1990, il n'en reste plus aucune majeure. Les deux principales résiduelles sont une commandite secondaire du Festival international de Jazz de Montréal par la marque du Maurier, de même que la couverture médiatique et publicitaire de l'équipe de course automobile Player's. Avec l'arrivée sur l'Île Notre-Dame de Montréal d'une étape de la série CART, Imperial Tobacco a bénéficié l'été dernier d'une impressionnante

promotion de sa marque Player's, par le biais des pilotes Patrick Carpentier et Alexandre Tagliani. Force est d'admettre que le fabricant et sa firme de communications, Torchia Communications, ont réalisé un travail superbe, profitant au maximum de la collaboration empressée (et un peu naïve) de journalistes sportifs.

Journal de Montréal

Le record de collaboration doit appartenir au *Journal de Montréal*, qui a consacré une centaine de pages à la course de la fin août,

axant surtout ses reportages sur les deux pilotes Player's. Peu après, journaliste de ce même quotidien populaire, Martin Lelercq a qualifié de « privilège indécent » le fait que le gouvernement canadien ait accordé à l'équipe Player's la même exemption à la loi et le même échancier que ceux valant pour les événements commandités indépendants (tels le Festival Juste pour rire ou le Grand Prix de Trois-Rivières). On savait bien que son propriétaire, une compagnie de cigarettes, ne chercherait pas d'autres commanditaires, ayant pour seul but d'annoncer sa marque. « Or, depuis cinq ans, Player's courtise la jeunesse canadienne au grand complet. Et elle est la seule à avoir le droit de le faire ! », dénonce-t-il dans sa chronique du 3 septembre.

Il sera intéressant de constater quelle couverture les médias accorderont à la série CART une fois que l'argent du géant canadien du tabac ne sera plus dans la ba-



Bien que basée aux États-Unis et disputant 95 % de ses courses en dehors du Québec, l'équipe Player's demeure la promotion de tabac la plus visible chez nous. Des concours pour amateurs eurent lieu en août à Québec et à Montréal.

lance. Il semble bien assuré que l'équipe Player's s'arrêtera en septembre 2003, grâce aux lois canadienne et québécoise sur le tabac. Les contrats de ses pilotes sont déjà formulés en conséquence.

En 2004, les écuries étrangères devraient, elles aussi, être exemptes de promotion du tabac lors du Grand Prix de Montréal de Formule 1, comme c'est le cas en France, en Grande-Bretagne et partiellement aux États-Unis.

Quant au Stade de tennis du Maurier, déjà érigé presque en totalité grâce à des octrois publics, il a reçu en juin de nouvelles subventions de Québec et de la Ville de Montréal, totalisant 12,5 millions cette fois, pour l'aménagement d'un second court de 5 000 places. L'inauguration des nouvelles installations aurait lieu à l'été 2004, alors que le stade devra porter un nouveau nom en vertu de la loi québécoise. – D.C.



Gilles Lépine, du Sport-Étudiant de Québec, reçoit du député fédéral Yvon Charbonneau la récompense décernée par l'OMS pour le programme *De Facto*. Cette remise avait lieu lors du dîner de clôture de la Conférence francophone.

**PLUS DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES SUJETS
DE CE NUMÉRO À :**

www.info-tabac.ca/liens41.htm

Importantes hausses de taxes, sans reprise de contrebande

DENIS CÔTÉ

Le 17 juin, les fumeurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, ont eu droit à une hausse de taxation du tabac de 9,09 \$ la cartouche, soit 5 \$ de la part de leur gouvernement provincial et 4,09 \$ du fédéral. Correspondant à 1,14 \$ pour un paquet de 25 cigarettes, il s'agit de la plus forte majoration depuis la chute des taxes de février 1994. Le prix des paquets de 25 oscille maintenant au détail de 7 à 8,50 \$ au Québec pour les grandes marques, soit environ celui de 1993 lors de la crise de la contrebande, en tenant compte de l'inflation.

Tel qu'attendu, ces annonces furent initiées par la présentation du premier budget du gouvernement ontarien de Ernie Eves, lequel a succédé à Mike Harris à la tête du Parti Conservateur. Les autorités des ministères provinciaux des Finances s'étaient entendues pour une hausse de 5 \$, espérant aller de l'avant sans la participation d'Ottawa, comme l'avaient fait allègrement les provinces de l'Ouest au début de l'année. Mais le gouvernement canadien a opté lui aussi pour une hausse, de 3,50 \$ la cartouche, à laquelle il faut ajouter la TPS de 7 % (qui se calcule au détail, après les autres taxes).

Bien que la hausse fédérale pancanadienne plaise aux groupes de santé autant que celles des provinces, elle est jugée inopportune par la ministre québécoise des Finances, Pauline Marois. « *Compte tenu du surplus de 10 milliards dont dispose le gouvernement fédéral, il aurait été nettement plus approprié que seules les provinces augmentent leur taxe* », indique le communiqué de son ministère.

10 millions de plus

Madame Marois est « *confiante que cette nouvelle hausse de taxe sur le tabac contribuera à réduire le tabagisme, particulièrement chez les jeunes.* » La majoration québécoise rapporterait 185 millions cette année et 235 millions les années subséquentes. La ministre a annoncé que le



Malgré les titres tapageurs, la contrebande demeure minime, n'étant plus alimentée par les trois grands fabricants.

budget consacré au Plan québécois de lutte contre le tabagisme sera augmenté « *5 millions de dollars cette année et de 10 millions de dollars annuellement par la suite* ». Le budget courant passe donc de 15 à 20 millions. Il augmentera à 25 millions en 2003-04. À cela, il faut ajouter la contribution étatique au remboursement des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique, qui s'était élevée à 13 millions en 2001. Au total *per capita*, l'investissement québécois en lutte antitabac s'avère le plus élevé au Canada. De plus, les programmes fédéraux antitabac, d'un budget pancanadien d'environ 100 millions, s'ajoutent à l'effort provincial.

Le gouvernement du Québec est le seul des quatre impliqués à investir une portion de la hausse de juin dans la lutte antitabac. À Ottawa, la totalité des quelque 400 millions supplémentaires prévus cette année, en incluant les recettes de TPS, iront aux revenus généraux.

30 000 décès de moins

Par le biais d'un communiqué titré *30 000 décès de moins grâce à la hausse des taxes sur le tabac*, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a exprimé sa « *grande satisfaction* » devant ces ma-

porations importantes. Se référant aux calculs de la Fondation pour la lutte contre le tabac, un organisme basé à Ottawa et jumelé à l'Association pour les droits des non-fumeurs, la Coalition fait valoir que ces hausses de prix du tabac éviteront, grâce à une réduction du tabagisme, quelque 30 000 décès prématurés parmi les fumeurs actuels. « *Peut-on imaginer une autre mesure ayant un impact aussi profond et positif sur autant de vies de Québécois et Québécoises et sur le bien-être de la société en général ?* », s'interroge la Coalition. Elle aurait même souhaité que Québec aille plus loin pour combattre l'écart des prix avec les autres provinces. « *Si l'Alberta peut augmenter ses taxes de 18 \$ d'un coup, le Québec peut en faire autant* », soutient-elle.

Peu de contrebande

Dans les jours qui ont suivi les hausses en juin, de même que fin septembre, plusieurs médias ont cherché à exposer des manifestations d'un retour de la contrebande de cigarettes, supposément provoquée par la nouvelle taxation dissuasive. Bien que plusieurs reportages aient fait état d'un regain du commerce illicite de cigarettes fabriquées dans des réserves indiennes, soit d'authentiques « cigarettes à plumes », peu d'importance a été accordée à deux nouveaux faits déterminants. D'abord, le prix des cigarettes est généralement plus cher aux États-Unis et dans le reste du Canada ; ensuite, les exportations des trois manufacturiers canadiens sont assujetties à de lourdes taxes.

La contrebande canadienne ne pouvant plus être alimentée par les géants du tabac, elle est forcément beaucoup plus

restreinte et peut être mieux combattue par les forces policières. La Gendarmerie royale du Canada a d'ailleurs annoncé plusieurs saisies en Beauce. De surcroît, en réaction aux événements du 11 septembre 2001, la frontière américaine est mieux surveillée, notamment près de la réserve mohawk d'Akwesasne qui s'était distinguée par sa contrebande de cigarettes, mais aussi d'armes et d'immigrants clandestins.

Selon nos sources, les salles de presse sont expressément invitées par l'industrie du tabac et des représentants de détaillants à couvrir un retour fictif ou éventuel de la contrebande. Certains observateurs croient que les commerçants du tabac veulent simplement retarder de nouvelles hausses de taxes et pousser les autorités à combattre davantage la minime contrebande autochtone.

Le 19 septembre, *Le Journal de Montréal* y est allé d'un reportage choc, avec pour manchette : *Les cigarettes chez les Mohawks. Les ventes explosent*. Le texte de Marco Fortier indique toutefois que sur la demi-douzaine de petits commerces visités sur la route 132, à Kahnawake, un seul offrait encore des cigarettes amérindiennes, ses concurrents ayant déjà écoulé le peu de marchandises qu'ils avaient pu obtenir. Et plus aucune trace des Export « A », Player's, du Maurier, Mark Ten et autres marques populaires au Canada, qui firent jadis vraiment « exploser » la contrebande. L'article était pourtant titré, en gros sur deux pages : *La contrebande reprend de plus belle*.

Pour en avoir le cœur net, *La Presse* a procédé à un exercice plus sérieux et plus révélateur, mais moins spectaculaire. Le correspondant Denis Lessard, basé à Qué-

bec, a obtenu du ministère des Finances les revenus de taxation depuis la hausse des taxes. Or, non seulement les recettes se sont maintenues, mais elles dépassent les prévisions qui tenaient compte d'une baisse du tabagisme de 14 %. Les taxes entrées à Québec correspondent à une réduction de consommation de 11 %, sans contrebande. Pour Mario Albert, sous-ministre des Finances, cette stabilité des revenus constitue la preuve irréfutable qu'il n'y a pas de reprise importante du marché illicite.

Marques économiques

Selon un autre article de *La Presse* en septembre, du journaliste Laurier Cloutier, les récentes hausses de taxes entraînent nombre de fumeurs à se tourner vers les marques moins coûteuses, proposées par de petits fabricants, souvent de un dollar de moins le paquet. On sait que les trois multinationales actives au Canada partagent les mêmes prix de gros très élevés pour leurs cigarettes manufacturées, qu'elles augmentent ensemble régulièrement ; la dernière hausse, de 1,01 \$ la cartouche, date de la fin septembre.

Voyant se développer le marché des marques économiques, Rothmans, Benson & Hedges (RBH) vient toutefois de lancer une dizaine de marques moins dispendieuses ; selon un tabagiste, tous ces paquets contiennent du tabac identique aux Craven « A ». Un accroissement rapide et important de la popularité des marques économiques serait plus coûteux pour les trois grands manufacturiers, en entachant leurs profits abusifs, que la lente réduction prévue de la consommation générale.



Les hausses de taxes nuisent beaucoup aux trois grands fabricants. En plus de réduire la consommation générale, elles poussent les fumeurs vers des produits moins chers, comme les **Fine** d'un petit fabricant québécois, ou les cigarettes à finir moins profitables, par exemple ces **Number 7** de RHB.

Voyant le marché se disperser, RBH, numéro 2 au pays, vient aussi de lancer une dizaine de marques à rabais, telles ces **Matador**, qui imitent le paquet américain de Marlboro. Quant aux cigarettes de contrebande, très rares, comme ces **Putter's** venant d'Akwesasne, elles n'ont pas la cote chez les fumeurs et sont très difficiles à obtenir.

5,5 millions additionnels en prévention

Le Ministère se lance dans le contrôle de la vente aux mineurs

Par un communiqué émis le 21 juin, le ministre québécois Roger Bertrand a dévoilé la destination des fonds additionnels antitabac, obtenus dans le sillon de la récente hausse des taxes. Une somme de 2,5 millions servira à l'engagement de 25 nouveaux inspecteurs qui oeuvreront à l'interdiction de la vente aux mineurs, de même qu'à une campagne de sensibilisation des adultes impliqués dans cet approvisionnement illégitime.

Pendant, cet investissement ne devrait guère contribuer à la prévention du tabagisme puisqu'il s'agit là d'activités qu'exercent avec soin Santé Canada et... l'industrie du tabac. Pour le Québec, l'organisme fédéral compte déjà, depuis quelques années, une vingtaine d'inspecteurs, basés à Longueuil et à Québec, qui veillent au respect d'une loi canadienne similaire et antérieure à la loi provinciale. Leur vigilance a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs reportages montrant des détaillants qui se plaignaient d'avoir été piégés par des adolescents agissant comme de faux acheteurs. Santé Canada ferait donc trop bien son travail, selon certains, en utilisant de jeunes agents doubles.

Quant à l'industrie du tabac, elle subventionne une importante campagne de sensibilisation appelée *Opération carte d'identité*, visant supposément à décourager la vente aux mineurs. Cette campa-

gne a toutefois été vertement dénoncée par des organismes antitabac. On l'accuse d'être improductive ; elle a même été interdite en Saskatchewan.

Dispendieuse et peu efficace

Bien qu'elle fasse en principe consensus en Amérique du Nord, l'interdiction de la vente aux mineurs n'aurait guère d'impact sur le tabagisme juvénile, selon une compilation de neuf études réalisée par des chercheurs de l'Université de Californie et publiée dans la revue *Pediatrics* de juin dernier. La prévalence du tabagisme des jeunes a peu de liens, sinon aucun, avec le taux de conformité des détaillants de leurs régions respectives, rapporte l'article. La conclusion des trois chercheurs est lapidaire : « *Compte tenu des minces ressources disponibles pour la lutte contre le tabagisme, et des coûts élevés du contrôle de la vente aux mineurs, les intervenants devraient abandonner cette voie et diriger leurs fonds disponibles vers d'autres actions dont l'efficacité est démontrée.* »

L'entrée en force de Québec dans la surveillance de la vente aux mineurs va d'ailleurs à l'encontre des recommandations de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac qui, dans une lettre de septembre 2001, demandait précisément au Ministère de ne pas investir dans ce

secteur. « *Notons que réduire la vente de tabac aux mineurs est un objectif très différent de la réduction du tabagisme chez les jeunes. Interdire la vente aux mineurs mise uniquement sur la source des produits du tabac et ne diminue en rien le désir des jeunes de fumer. C'est pour cette raison que nous ne la considérons pas une priorité* », écrivaient ses dirigeants, Heidi Rathjen et Louis Gauvin.

Au Québec, le montant de 2,5 millions \$ correspond à trois fois les contributions combinées du Ministère à la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac, au Défi « J'arrête, j'y gagne ! » et à la Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac.

Concernant toujours le tabagisme juvénile, le communiqué gouvernemental révélait qu'une somme additionnelle de 3 millions allait être consacrée à « *la réalisation de projets spécifiques en prévention auprès de cette clientèle.* » Cet investissement important risque aussi d'être tièdement accueilli. La Coalition soutenait plutôt que « *les campagnes d'éducation qui englobent le tabagisme adulte ainsi que les normes sociétales entourant le tabac offrent les meilleures chances d'avoir un impact sur les jeunes.* » Bien qu'en accord avec des interventions limitées auprès des jeunes, le regroupement antitabac a surtout des réserves sur leur emphase : « *Lorsqu'on définit l'épidémie des maladies causées par le tabac comme "le problème du tabagisme chez les jeunes", on risque de renforcer l'acceptabilité sociale de l'usage du tabac par les adultes.* »

Protection

Dans un autre domaine plus prometteur, la protection des non-fumeurs, 1,5 million servira à l'engagement de 20 inspecteurs additionnels qui renseigneront les gestionnaires de certains secteurs problématiques, notamment la restauration, sur les modalités de la *Loi sur le tabac*, dans le but d'en améliorer la conformité. Même s'ils pourront émettre des contraventions, ces agents vont privilégier la sensibilisation, a indiqué Chantal Maltais, chef des inspecteurs. Avec les engagements annoncés, l'équipe du Service de lutte contre le tabagisme, dirigée par Lise Talbot, comptera une centaine de personnes en 2003, dont 70 inspecteurs, et son budget sera de 25 millions. – D.C.

Marie-Claude Desrosiers, 16 ans, affirme qu'il lui est très facile de se procurer des cigarettes. « *On est carté à bien des endroits, mais je les achète chez des dépanneurs qui me connaissent* », dit-elle.



Pourcentages de non-fumeurs

Le Québec accède au troisième rang canadien !

Donnée plaisante de la dernière *Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada* (ESUTC), dévoilée fin juin et portant sur l'année 2001 : le Québec se classe maintenant au 3^e rang des provinces canadiennes pour sa proportion de non-fumeurs. Selon le sondage de Statistique Canada, commandé par Santé Canada et basé sur environ 2 000 entrevues par province, on ne dénombrerait plus que 24 % de fumeurs au Québec l'an dernier. Seules la Colombie-Britannique et l'Ontario font mieux, avec respectivement des prévalences de 17 et 20 %. La moyenne canadienne est de 22 %, toujours parmi les 15 ans et plus. Les sept autres provinces se bousculent tout juste derrière le Québec, avec des proportions d'environ 25 % ou 26 %. Les fumeurs canadiens écrasent donc d'un océan à l'autre.

Ces résultats « révèlent que le Canada devient progressivement un pays sans fumée », se réjouit Santé Canada sur son site Internet. Quant au bref communiqué émanant du bureau de la ministre Anne McLellan, il précise que le pays « se rapproche encore davantage de son objectif de ramener à 20 % la prévalence globale du tabagisme d'ici 2011. » Au rythme où elle baisse depuis trois ans – la prévalence était à 25 % en 1999 –, l'objectif de 20 % pour 2011 semble aujourd'hui pour le moins conservateur.



La prévalence québécoise étant passée de 35 à 24 % depuis six ans, il y aurait environ **650 000 fumeurs de moins**, soit 11 fois la capacité du Stade Olympique de Montréal.

Notre 3^e rang canadien devrait être accueilli avec modération, compte tenu de la marge d'erreur de 3 % du sondage, observe néanmoins André Gervais, médecin-conseil à la Direction de la Santé publique de Montréal. « *La fait principal à retenir, c'est que nous sommes maintenant environ à l'égalité avec sept autres provinces. Pour y parvenir, la prévalence québécoise a baissé deux fois plus vite qu'ailleurs au pays depuis trois ans. L'exploit est là, et non pas sur le 3^e rang qui peut être aléatoire* », fait-il remarquer.

Coalition ravie

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a qualifié le dévoilement de ces données « *d'excellente nouvelle pour la santé des Québécois* ». Cette réduction du tabagisme s'insère dans une tendance à plus long terme, débutant au milieu des années 1990, alors que le Québec était la province avec le plus haut taux au pays, dépassant 35 % en 1994 et 1995. « *Cela démontre l'efficacité des différentes mesures législatives et fiscales adoptées par les gouvernements fédéral et du Québec au cours des dernières années* », soutient le coordonnateur de la Coalition, Louis Gauvin.

Le regroupement, fort de ses quelque 740 organisations membres, profite du succès des mesures antitabac en place pour demander aux gouvernements de faire progresser d'autres volets négligés, dont l'interdiction des appellations trompeuses (comme douces et légères), la réglementation des étalages promotionnels et le recours à des campagnes médiatiques plus musclées.

Étrangement, c'est *The Globe and Mail* qui a publié l'article le plus poussé sur cette chute du tabagisme



Croquée avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*, cette affiche priait les fumeurs de s'abstenir dans une animalerie.

Mais en 2002, 28 % des jeunes enfants québécois n'ont toujours pas droit à ce « bien-être » à la maison.

québécois. « *Autrefois cheminée nationale, le Québec écrase* », a titré le quotidien torontois en première page. « *Dans un autre assaut à sa distinction, le Québec a perdu son titre de paradis des bouca-neux* », constate la journaliste Ingrid Peritz, résumant les mesures antitabac mises en place depuis quelques années.

Maisons enfumées

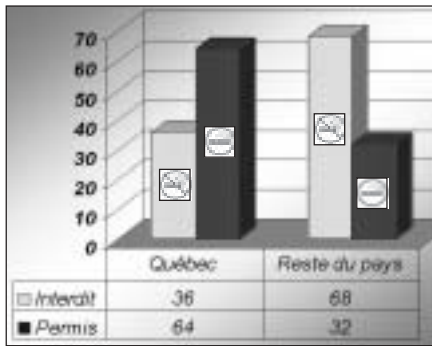
Par contre, selon l'ESUTC de 2001, les enfants québécois forment toujours une société distincte et enfumée. Parmi les 0-11 ans, 28 % sont exposés régulièrement à la fumée de tabac à la maison, alors que la moyenne est de 16 % pour le reste du Canada. Parmi les 12-18 ans, 36 % des jeunes québécois subissent ce handicap, comparativement à une moyenne de 24 % pour les autres Canadiens du même âge.

Les jeunes québécois fument également davantage que leurs vis-à-vis au



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :
www.info-tabac.ca/liens41.htm

INTERDICTION DE FUMER À LA MAISON (%)



Les Québécois sont deux fois plus permissifs que les autres Canadiens à propos de la fumée de tabac à la maison, selon un sondage de Léger Marketing.

Loi ferme en Nouvelle-Écosse

La chambre législative de Nouvelle-Écosse a finalement adopté en mai, par un vote de 28 à 21, une loi antitabac qui interdira de fumer dans presque tous les endroits publics intérieurs à compter du 1^{er} janvier 2003. Les restaurants pourront néanmoins disposer de salles pour fumeurs, fermées et ventilées, interdites aux mineurs et ne dépassant pas 25 % des places. Cette norme prévaut aussi pour les bars, mais ceux-ci pourront devenir totalement « fumeurs » à compter de 21h. Précisons que la plupart des bars de cette province sont accessibles aux mineurs avant 21h.

Bien que l'opposition néo-démocrate et libérale exigeait une interdiction totale, à la manière de la Ville d'Ottawa, cette province profitera de la loi la plus sévère au Canada, après celle de Colombie-Britannique. De plus, la simple possession de tabac sera défendue aux moins de 19 ans ; les policiers pourront saisir les cigarettes des adolescents, sans toutefois arrêter ces derniers. Par le fait même, il devient théoriquement interdit aux mineurs de fumer en public, que cela soit dans un parc ou sur le trottoir.

Fier de cette loi clôturant un long débat, le premier ministre conservateur John Hamm craint tout de même qu'elle aura un prix politique pour sa formation. « *Des citoyens pen-*

sent qu'elle va trop loin, d'autres pas assez loin. C'est pourquoi sept provinces n'ont toujours pas de loi antitabac », a-t-il philosophé pour le *Halifax Daily News*.

Jugement favorable en Saskatchewan

Effective depuis le 1^{er} mars, la loi avant-gardiste de Saskatchewan interdisant les étalages de cigarettes n'entre pas en contradiction avec la législation fédérale, contrairement aux prétentions du fabricant Rothmans, Benson & Hedges qui poursuivait la province en première instance. Et cette loi protège la santé des jeunes en conformité avec les responsabilités et compétences provinciales, a statué le juge Ron Barclay de la Cour du Banc de la Reine, à Saskatoon le 25 septembre. Le ministre provincial de la Santé, John Nilson, est enchanté de cette décision. « *Le Manitoba vient d'adopter une législation similaire à la nôtre et je prédis que d'autres juridictions canadiennes profiteront de ce jugement pour renforcer leurs mesures antitabac* », a-t-il commenté au *Globe and Mail*. Comme prévu, le fabricant a porté ce jugement en appel.

Le Manitoba, voisin de la Saskatchewan à l'est, vient à son tour d'interdire l'étalage des cigarettes dans les lieux accessibles aux enfants. Sanctionnée le 9 août, sa loi n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2004.

pays. Chez les 15-19 ans, la prévalence québécoise est de 28,6 %, contre 21,5 % parmi les autres Canadiens.

Tenu en mai dernier, un sondage de Léger Marketing arrive, lui aussi, à un résultat troublant concernant la nonchalance des Québécois face à la fumée de tabac à la maison. Fumer est banni dans seulement 36 % des résidences du Québec, alors que la proportion monte à 68 % en moyenne dans le reste du pays. C'est encore la Colombie-Britannique qui se classe en tête, avec 83 % de résidences sans fumée.

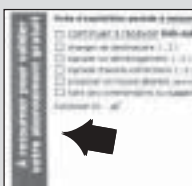
Maladies du coeur

L'exposition à la FTA à la maison est pourtant très dommageable. Publiée en début d'année par Santé Canada, dans sa revue *Maladies chroniques au Canada*, une étude estime, pour 1997 chez les non-fumeurs canadiens, à plus de 800 le nombre de décès par cardiopathie ischémique causés par la fumée de tabac respirée à domicile. Les chercheurs Margaret de Groh et Howard Morrison évaluent cette mortalité à 302 pour le Québec, la plus élevée au pays. « *Si l'on parvenait à abaisser la prévalence de l'exposition à la FTA au Canada en la ramenant aux niveaux observés en Colombie-Britannique, on enregistrerait chaque année 480 décès de moins par cardiopathies ischémiques au Canada* », ont-ils calculé. Cette étude ne concernait ni les effets de la fumée ambiante sur les fumeurs eux-mêmes, ni les autres incidences nocives touchant les non-fumeurs, dont les enfants.

– D.C.



Après la Saskatchewan, le Manitoba défend à son tour les étalages de cigarettes. Cela met fin aux murs promotionnels, tel celui-ci photographié au Québec.



Validation de notre liste d'expédition

Si vous avez reçu ce bulletin avec une fiche mentionnant en gros, à gauche, « **À retourner pour valider votre abonnement gratuit** », vous devez le faire pour continuer à recevoir Info-tabac. Merci de rester avec nous !

■ Peu de fumeurs en Colombie-Britannique

Le recul du gouvernement de Colombie-Britannique concernant les salles pour fumeurs dans les restaurants et bars, s'avère moins grave qu'appréhendé. Trois mois après l'entrée en vigueur (le 1^{er} mai) du règlement assoupli interdisant de fumer dans les bars et restaurants, moins de 300 des quelque 8 000 établissements visés ont demandé la nouvelle prérogative leur permettant d'aménager une salle fermée et ventilée pour fumeurs. « *Ceci est une bonne nouvelle pour la vaste majorité des habitants de cette province, a déclaré Scott McDonald de l'Association pulmonaire. Malheureusement, les employés de centaines d'établissements auront à choisir entre leur santé et un travail dans une pièce pleine de fumée.* »

Par voie de communiqué, l'Association rappelle que le Centre international de recherche sur le cancer vient de conclure (en fin de juin) que l'exposition à la fumée secondaire accroissait le risque de cancer du poumon d'environ 20 %. Cette étude, réalisée par 29 experts provenant de 12 pays, a passé en revue plus de 3 000 recherches. Le groupe d'experts fut unanime à déclarer que « *la fumée secondaire est cancérigène pour l'être humain* ».

■ Congrès en bonne santé

Le programme officiel des 6^{es} Journées annuelles de santé publique est maintenant disponible sur le Web, sur le site de l'Institut national de santé publique, au www.inspq.qc.ca/jasp. Du 18 au 21 novembre au Centre des Congrès de Québec, l'événement a pour thème « *Construire sur du solide* » pour souligner l'importance, pour la santé publique, de fonder ses actions sur des données solides. Contrairement à l'an dernier, aucune plénière ne traitera spécifiquement du tabagisme. Il se peut que l'accumulation de congrès couvrant notre cause ces temps-ci ait réduit la disponibilité des conférenciers potentiels ou même l'appétit des intervenants. En plus de la Conférence internationale francophone, le Palais des Congrès de Montréal a reçu tout récemment le Forum mondial sur les drogues et les dépendances, une autre première, et la 33^e Conférence internationale sur la santé respiratoire, organisée par l'Association pulmonaire du Québec.



Un autre événement retiendra bientôt l'attention : la 3^e Conférence nationale sur le tabagisme et la santé, au Fairmount Château Laurier d'Ottawa, du 1^{er} au 4 décembre prochain. Renseignements sur www.taylorandassociates.ca, ou à Francine St-Martin au (613) 747-0262. Les frais d'inscription réguliers s'élèvent maintenant à 550 \$.

■ Fin du procès à Montréal

À la mi-septembre, le juge André Denis, de la Cour supérieure du Québec, a entendu les dernières plaidoiries du procès débuté en janvier 2002 et opposant les trois grands fabricants de cigarettes canadiens au gouvernement. L'industrie conteste la constitutionnalité de la *Loi sur le tabac* fédérale, laquelle brimerait la liberté d'expression en lui interdisant toute publicité. Pour le gouvernement et pour la Société canadienne du cancer qui

plaide à ses côtés, la loi canadienne protège la santé publique tout en autorisant une publicité informative des produits du tabac, en respect avec le jugement de la Cour suprême de 1995.

Depuis l'adoption de la loi canadienne en 1997, les trois fabricants se retiennent d'annoncer leurs produits de manière informative (sans recours aux images de style de vie). Ceci contredirait leur prétention avancée en Cour, selon laquelle la loi est si stricte que la conception de toute annonce devient impossible. En outre, ils peuvent encore publiciser leurs marques par le biais des commandites.

Le juge Denis devrait rendre son jugement avant la fin de 2002. Il est probable que la partie perdante ira en appel, d'abord en Cour d'appel du Québec, encore à Montréal, puis devant la Cour suprême du Canada à Ottawa. Près d'une dizaine d'années se seront donc passées entre le dépôt de la poursuite, dès 1997, et un éventuel jugement de la Cour suprême. Pendant ce temps, la loi s'applique toujours, mais Santé Canada hésite à l'amender pour une plus grande portée, ou à y rajouter certains règlements mordants, comme celui qui interdirait les étalages de cigarettes.



MARC-ANDRÉ BLANCHARD



SIMON POTTER

Défendre l'industrie du tabac n'est pas de tout repos. Dans le procès de la *Loi sur le tabac*, deux des avocats des fabricants ont dernièrement été mis sur la sellette.

Le 11 juin, dans un article de première page du *Soleil*, intitulé « *Le président du PLQ entre l'arbre et l'écorce ?* », le journaliste Michel Corbeil questionnait Me **Marc-André Blanchard**, président du Parti Libéral du Québec et avocat de Rothmans, Benson & Hedges, sur les divergences entre les positions de sa formation politique et les intérêts du cigarettier. Me Blanchard a répondu qu'il s'agissait de choses différentes et qu'il ne participera jamais à un débat au sujet du tabagisme au Parti Libéral.

À la mi-août, l'élection à la présidence de l'Association du Barreau canadien de Me **Simon Potter**, avocat pour Imperial Tobacco, a aussi créé un malaise. Plusieurs organismes et militants antitabac ont vivement réagi à travers le pays, affirmant que la piètre réputation de l'industrie du tabac ternirait l'image de la profession d'avocat. M. Potter a déjà suscité la controverse en s'associant à l'élimination de documents compromettants du fabricant.

■ 25^e anniversaire du CQTS

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) a célébré sa 25^e année d'activités lors d'une réception qui a suivi son assemblée générale du 18 juin dernier, à la maison de la Société canadienne du cancer de Montréal. Le CQTS fut fondé le 15 mars 1976 à l'initiative du pasteur Erwin Morosoli de l'Église Adventiste du 7^e jour, lequel est venu exhorter les militants actuels de la lutte antitabac à poursuivre leurs actions.

Pour l'occasion, l'organisme a publié un cahier racontant ses péripéties, dont les quinze premières années se déroulèrent sans employés, soutenu seulement par une poignée de bénévoles provenant surtout d'organismes de santé. *Si le CQTS m'était conté*, le cahier de 36 pages rédigé par Mario Bujold et Francine Gagnon, évoque entre autres la crise de la contrebande et la bataille contre les commandites ; il peut être posté gratuitement, sur demande au (514) 948-5317.

La réception du 25^e anniversaire fut ponctuée d'un discours de Yves Archambault, vaillant fonctionnaire antitabac depuis plus de dix ans au ministère de la Santé et des services sociaux, et d'un numéro de variété de Francine Gagnon, imitant avec brio une militante d'origine italienne du troisième âge. Au

cours des dernières années, le CQTS s'est signalé, entre autres, par la coordination de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* et de la *Gang allumée pour une vie sans fumée*. Il cherche aussi à intenter un recours collectif contre l'industrie du tabac, au nom des victimes de cancer et d'emphysème.



Erwin Morosoli, initiateur du CQTS

■ Promotion de la ligne J'arrête

Les revenus du CQTS, qui provenaient déjà en grande majorité du gouvernement provincial, doubleront cette année grâce à un appui supplémentaire de 500 000 \$ de Québec. Cette subvention servira à renforcer la promotion de la ligne *J'arrête*, un service téléphonique d'aide à la cessation. Le Conseil a entamé ce nouveau mandat cet été par la diffusion de publicité sur les autobus et par des messages radio qui ont généré moult appels au 1 888 853-6666. Une autre phase de la campagne est en cours cet automne, utilisant davantage les quotidiens et les relations de presse. Le CQTS besogne aussi à la

création d'un site Web d'aide à l'arrêt tabagique de manière à joindre surtout les jeunes qui, bien que très branchés, hésitent à recourir au téléphone. Le site sera accessible à l'adresse www.jarrete.qc.ca en janvier 2003.

Interrogé à savoir si ce rôle de mandataire du Ministère, avec des contrats atteignant près d'un million, handicapait la mission de lobby antitabac du CQTS auprès de ce même gouvernement, le directeur général Mario Bujold n'a pas nié le conflit d'intérêt. « *C'est une préoccupation, nous en discutons à l'interne à l'occasion*, admet-il. *Mais nous n'avons pas tellement le choix : sans le soutien du gouvernement, nous ne pourrions pas faire grand chose. Et les activités financées sont efficaces pour la réduction du tabagisme, ce qui rejoint nos objectifs.* »

■ Bar sans fumée

Le 9 octobre, l'Hôtel Le Cantlie Suites de Montréal a ouvert ce que l'on croit être un premier bar sans fumée au Québec. Désirant offrir un environnement impeccable, le directeur de la restauration, Daniel Fortin, a convaincu ses patrons de se distinguer ainsi de la concurrence. « *Compte tenu de la majorité grandissante de non-fumeurs, surtout parmi la clientèle aisée, il est un non-sens que tous les bars agissent comme fumeurs publics* », explique-t-il, très enthousiaste.

Le Bar Le Mezz, situé au 1110 rue Sherbrooke Ouest, près de Peel, est ouvert de 16h30 à 24h, sept jours par semaine. Le matin, de 7h à 11h, le déjeuner continental y est servi. Monsieur Fortin est intéressé à accueillir toute activité ou conférence de presse portant sur le contrôle du tabac, surtout en ce qui concerne la protection des non-fumeurs. Renseignements au (514) 844-3951.

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Ce bulletin ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du Ministère.



Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Notre site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
– Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996.
ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 – Télécopieur : (514) 525-6044
– Courrier électronique : infotab@cam.org

Si non distribuable :
retournez la fiche d'expédition (préadressée au verso) à *Info-tabac*, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7